

Présidence de Mme Janine Resplendino, présidente

Membres absents excusés : Yves Adam ; Daniel Bürgin ; Thérèse de Meuron ; Claude Grin ; Sophie Michaud Gigon ; Sarah Neumann ; Bertrand Picard.

Membres absents non excusés : Jean-Pascal Gendre ; Christiane Jaquet-Berger.

Membres présents	91
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 21 h 05 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Rapport s/Rapport-préavis 2012/18

Assainissement de la CPCL. Mise en conformité avec les modifications de la LPP sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public ainsi que la réforme structurelle. Révision des statuts de la CPCL. Réponses aux postulats de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts, Claude-Alain Voiblet et David Payot.

Rapporteur : M. Alain Hubler (La Gauche)

Discussion particulière : chapitre 14.1 du préavis (statuts)

M. Nicolas Gillard (PLR) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Nicolas Gillard (PLR) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Discussion s/statuts : art.1

La parole n'est pas demandée.

Vote s'article 1

Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 1 abstention, **approuve** l'article 1 des statuts.

Discussion s/statuts : art.2

La parole n'est pas demandée.

Vote s'article 2

Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 1 abstention, **approuve** l'article 2 des statuts.

Discussion s/statuts : art.3

La parole n'est pas demandée.

Vote s'article 3

Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, **approuve** l'article 3 des statuts.

Deuxième partie de la 6^{ème} séance du mardi 27 novembre 2012

<i>Discussion s/statuts : art.4</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/article 4</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 2 non et 2 abstentions, approuve l'article 4 des statuts.
<i>Discussion s/statuts : art.5</i>	M. David Payot (La Gauche) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement de M. Payot – art. 5 statuts Dépôt</i>	« Les personnes au bénéfice de pensions de retraite de la Caisse élisent un représentant ou une représentante parmi les anciens collaborateurs ou collaboratrices de la Commune. Cette personne participe aux séances du comité avec voix consultative. »
<i>Discussion s/statuts : art. 5 (suite)</i>	M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. David Payot (La Gauche) <u>qui modifie son amendement.</u>
<i>Amendement de M. Payot – art. 5 statuts Modification</i>	« Les personnes au bénéfice de rentes pensions de retraite de la Caisse élisent un représentant ou une représentante en leur sein parmi les anciens collaborateurs ou collaboratrices de la Commune. Cette personne participe aux séances du conseil d'administration comité avec voix consultative. »
<i>Discussion s/statuts : art. 5 (suite)</i>	M. Daniel Brélaz, syndic ; M. David Payot (La Gauche) ; M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Roland Rapaz (Soc.) ; M. David Payot (La Gauche).
<i>Vote s/amendement Payot à l'art. 5</i>	Le Conseil, par 44 oui, 34 non et 6 abstentions, approuve l'amendement Payot à l'article 5 des statuts.
<i>Vote s/article 5</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, approuve l'article 5 des statuts.
<i>Discussion s/statuts : art.6</i>	M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<i>Vote s/article 6</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 3 non et quelques abstentions, approuve l'article 6 des statuts.
<i>Discussion s/statuts : art.7</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/article 7</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 2 non et quelques abstentions, approuve l'article 7 des statuts.
<i>Discussion s/statuts : art.8</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/article 8</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 2 non et 3 abstentions, approuve l'article 8 des statuts.

Deuxième partie de la 6^{ème} séance du mardi 27 novembre 2012

<i>Discussion s/statuts : art.9</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/article 9</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, approuve l'article 9 des statuts.
<i>Discussion s/statuts : art.10</i>	M. Claude-Alain Voiblet (UDC) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement de M. Voiblet – art. 10 statuts Dépôt</i>	« de maintenir la cotisation d'assainissement des cotisants de 1.5% et celle de l'employeur de 2% jusqu'au 31.12.2017. »
<i>Discussion s/statuts : art. 10 (suite)</i>	M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<i>Vote s/amendement Voiblet à l'art. 10</i>	Le Conseil, par 19 oui, 58 non et 8 abstentions, refuse l'amendement Voiblet à l'article 10 des statuts.
<i>Discussion s/statuts : art. 10 (suite)</i>	M. Hadrien Buclin (La Gauche) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement de M. Buclin – art. 10 statuts Dépôt</i>	« [...] les cotisations des employeurs s'élèvent à : - 18,5 % du traitement cotisant en catégorie A, - 24 % du traitement cotisant en catégorie B. »
<i>Discussion s/statuts : art. 10 (suite)</i>	M. Jean-Luc Laurent (UDC) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; Mme Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<i>Vote s/amendement Buclin à l'art. 10</i>	Le Conseil, par 11 oui, 73 non et 2 abstentions, refuse l'amendement Buclin à l'article 10 des statuts.
<i>Discussion s/statuts : art. 10 (suite)</i>	M. Philippe Ducommun (UDC) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<i>Vote s/article 10</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, approuve l'article 10 des statuts.
<i>Discussion s/statuts : art.11</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/article 11</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, approuve l'article 11 des statuts.

Deuxième partie de la 6^{ème} séance du mardi 27 novembre 2012

<i>Discussion s/statuts : art.12</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/article 12</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 2 abstentions, approuve l'article 12 des statuts.
<i>Discussion s/statuts : art.13</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/article 13</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, approuve l'article 13 des statuts.
<i>Discussion s/statuts : art.14</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/article 14</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, approuve l'article 14 des statuts.
<i>Discussion s/statuts : art.15</i>	M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<i>Vote s/article 15</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, approuve l'article 15 des statuts.
<i>Discussion s/statuts : art.16</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/article 16</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, approuve l'article 16 des statuts.
<i>Discussion particulière : chapitre 14.2 du préavis</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Discussion particulière : chapitre 15 du préavis</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Discussion particulière : chapitre 16 du préavis</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Discussion particulière : chapitre 17 du préavis</i>	M. David Payot (La Gauche) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

<i>Discussion s/conclusion n°1</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/conclusion n°1</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n°1.
<i>Discussion s/conclusion n°2</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/conclusion n°2</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n°2.
<i>Discussion s/conclusion n°3</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/conclusion n°3</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 3 abstentions, approuve la conclusion n°3.
<i>Discussion s/conclusion n°4</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/conclusion n°4</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n°4.
<i>Discussion s/conclusion n°5</i>	M. Claude Alain Voiblet (UDC) <u>qui dépose un amendement et demande le vote nominal.</u>
<i>Amendement de M. Voiblet – concl. 5 Dépôt</i>	« de maintenir la cotisation d'assainissement des cotisants de 1.5% et celle de l'employeur de 2% jusqu'au 31.12.2017. »
<i>Demande de vote nominal</i>	La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.
<i>Vote s/amendement de M. Voiblet – concl. 5 Dépôt</i>	Le Conseil, par 20 oui, 60 non et 6 abstentions, refuse l'amendement Voiblet à la conclusion n°5

Deuxième partie de la 6^{ème} séance du mardi 27 novembre 2012

Résultats du vote
Amendement Voiblet
concl. 5

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
23	ABBET	Raphaël		OUI
99	ALLAZ	Christelle		NON
84	ALVAREZ HENRY	Caroline		NON
62	ANSERMET	Eddy		OUI
61	AUBERT	Eliane		OUI
18	BEAUD	Valéry		NON
14	BERGMANN	Sylvianne		NON
52	BETTSCHART-NARBEL	Florence		NON
15	BIELER	Benoît		NON
53	BLANC	Christiane		OUI
59	BLANC	Mathieu		OUI
16	BONNARD	Claude		NON
108	BOVET	Laurianne		NON
17	BRELAZ - BUCHS	Marie-Ange		NON
111	BUCLIN	Hadrien		NON
40	CACHIN	Jean-François		NON
42	CALAME	Maurice		OUI
49	CARREL	Matthieu		NON
87	CHAUTEMS	Jean-Marie		NON
89	CHENAUX MESNIER	Muriel		NON
24	CHOLLET	Jean-Luc		OUI
33	CHRISTE	Valentin		OUI
37	CLERC	Georges-André		OUI
88	CLIVAZ	Philippe		NON
73	CORBOZ	Denis		NON
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
110	CRAUSAZ MOTTIER	Magali		NON
48	DE HALLER	Xavier		NVT
93	DECOLLOGNY	Anne-Françoise		NON
109	DOLIVO	Jean-Michel		NON
38	DUCOMMUN	Philippe		ABS
83	FALLER	Olivier		NON
19	FERRARI	Yves		NON
44	FIORA-GUTTMANN	Martine		OUI
25	FRACHEBOUD	Cédric		ABS
107	FRUND	Sarah		NON
76	GAILLARD	Benoît		NON
45	GAUDARD	Guy		NON
85	GAZZOLA	Gianfranco		NON
21	GEBHARDT	André		NON
94	GHELFI	Fabrice		NON
46	GILLARD	Nicolas		NON
22	GRABER	Nicole		NON
26	GRAF	Albert		ABS
95	GUIDETTI	Laurent		NON
47	HENCHOZ	Jean-Daniel		OUI
41	HILDBRAND	Pierre-Antoine		NON
106	HUBLER	ALAIN		NON
56	JEANMONOD	Alain		ABS
51	KLUNGE	Henri		ABS
104	KNECHT	Evelyne		NON
82	KNECHT	Mirelle		NON
68	LAPIQUE	Gaëlle		NON
36	LAURENT	Jean-Luc		OUI
31	LITZSTORF SPINA	Natacha		ABS
50	LONGCHAMP	Françoise		NVT
96	MACH	André		NON
92	MARTI	Manuela		NON
32	MAYOR	Isabelle		NON
55	MEYSTRE	Gilles		OUI
98	MIVELAZ	Philippe		NON
35	MOSCHENI	Fabrice		OUI
64	MULLER	Elisabeth		NON
65	NSENGIMANA	Nkiko		NON
29	OBERSON	Pierre		OUI
113	OPPIKOFER	Pierre-Yves		NON
66	OSTERMANN	Roland		NON
103	PACCAUD	Isabelle		NON
102	PAYOT	David		NON
57	PERNET	Jacques		NON
58	PERRIN	Charles-Denis		OUI
80	PHILIPPOZ	Roland		NON
79	RAPAZ	Roland		NON
91	RASTORFER	Jacques-Etienne		NON
69	REBEAUD	Laurent		NON
112	RESPLENDINO	Janine		NVT
67	ROSSI	Vincent		NON
100	RUF	Florian		NON
75	RUIZ	Francisco		NON
97	SALZMANN	Yvan		NON
27	SCHLIENGER	Sandrine		OUI
30	STAUBER	Philipp		OUI
74	THAMBIPILLAI	Namasivayam		NON
20	TREZZINI	Giampiero		NVT
71	VELASCO	Maria		NON
34	VOIBLET	Claude-Alain		OUI
101	VOUTAT	Marlene		NON
72	WERMELINGER	Elisabeth		NON
60	WILD	Biane		OUI
90	ZUERCHER	Magali		NON
78	ZUERCHER	Anna		NON

Vote s/conclusion n°5

Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, **approuve** la conclusion n°5.

*Discussion
s/conclusion n°6*

M. David Payot (La Gauche) qui dépose un amendement conclusion 6bis (nouvelle).

*Amendement de M.
Payot – concl. 6bis
Dépôt*

« d’octroyer à la Municipalité un crédit de 1’000’000 de francs, pour permettre à la Commune de Lausanne de constituer sous la rubrique ‘1200.380, attributions aux réserves’ une provision, financée par un versement annuel de 1’000’000 de francs de 2012 à 2016, et destinée à financer une allocation de renchérissement pour compenser la perte du pouvoir d’achat de ses pensionnés sur une partie de leurs pensions. »

*Vote s/amendement
Payot concl. n°6 bis
(nouvelle)*

Le Conseil, par 11 oui, 74 non et 3 abstentions, **refuse** l’amendement Payot pour une conclusion n°6bis nouvelle.

*Discussion
s/conclusion n°6
(suite)*

M. Fabrice Moscheni (UDC) qui dépose un amendement.

*Amendement de M.
Moscheni – concl. 6bis
(nouvelle)
Dépôt*

« d’approuver l’augmentation de l’indemnité de résidence pour les employés de la ville de Lausanne qui résident sur la commune de Lausanne afin de compenser partiellement les prélèvements salariaux induits par l’assainissement de la CPCL. Le montant de l’indemnité sera fixé annuellement par la Municipalité. »

*Discussion
s/conclusion n°6
(suite)*

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Olivier Faller (Soc.) ; M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) qui demande le vote nominal.

*Demande de vote
nominal*

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

*Vote s/amendement de
M. Moscheni– concl. 6
bis (nouvelle)*

Le Conseil, par 15 oui, 66 non et 5 abstentions, **refuse** l’amendement Moscheni à la conclusion n°6

*Résultats du vote
Amendement
Moscheni concl. 6bis*

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
23	ABBET	Raphaël		OUI
99	ALLAZ	Christelle		NON
84	ALVAREZ HENRY	Caroline		NON
62	ANSERMET	Eddy		NON
61	AUBERT	Eliane		ABS
18	BEAUD	Valéry		NON
14	BERGMANN	Sylvianne		NON
52	BETTSCHART-NARBEL	Florence		NON
15	BIELER	Benoît		NON
53	BLANC	Christiane		NON
59	BLANC	Mathieu		NON
16	BONNARD	Claude		NON
108	BOVET	Laurianne		NON
17	BRELAZ - BUCHS	Marie-Ange		NON
111	BUCLIN	Hadrien		NVT
40	CACHIN	Jean-François		OUI
42	CALAME	Maurice		OUI
49	CARREL	Matthieu		NON
87	CHAUTEMS	Jean-Marie		NON
89	CHENAUX MESNIER	Muriel		NON
24	CHOLLET	Jean-Luc		OUI
33	CHRISTE	Valentin		OUI
37	CLERC	Georges-André		OUI
88	CLIVAZ	Philippe		NON
73	CORBOZ	Denis		NON

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
110	CRAUSAZ MOTTIER	Magali		NON
48	DE HALLER	Xavier		NON
93	DECOLLOGNY	Anne-Françoise		NON
109	DOLIVO	Jean-Michel		NON
38	DUCOMMUN	Philippe		OUI
83	FALLER	Olivier		NON
19	FERRARI	Yves		NON
44	FIORA-GUTTMANN	Martine		ABS
25	FRACHEBOUD	Cédric		OUI
107	FRUND	Sarah		NON
76	GAILLARD	Benoît		NON
45	GAUDARD	Guy		NON
85	GAZOLA	Gianfranco		NON
21	GEHARDT	André		ABS
94	GHELFI	Fabrice		NON
46	GILLARD	Nicolas		NON
22	GRABER	Nicole		NON
26	GRAF	Albert		OUI
95	GUIDETTI	Laurent		NON
47	HENCHOZ	Jean-Daniel		NON
41	HILDBRAND	Pierre-Antoine		NON
106	HUBLER	ALAIN		NON
56	JEANMONOD	Alain		NON
51	KLUNGE	Henri		NON
104	KNECHT	Evelyne		NVT
82	KNECHT	Mirelle		NON
69	LAPIQUE	Caëlle		NON
36	LAURENT	Jean-Luc		OUI
31	LITZISTORF SPINA	Natacha		NON
50	LONGCHAMP	Françoise		ABS
96	MACH	André		NON
92	MARTI	Manuela		NON
32	MAYOR	Isabelle		NON
55	MEYSTRE	Gilles		NON
98	MIVELAZ	Philippe		NON
35	MOSCHENI	Fabrice		OUI
64	MULLER	Elisabeth		NON
65	NSENGIMANA	Nkiko		NON
29	OBERSON	Pierre		OUI
113	OPPKOFER	Pierre-Yves		NON
66	OSTERMANN	Roland		NON
103	PACCAUD	Isabelle		NON
102	PAYOT	David		NON
57	PERNET	Jacques		NON
58	PERRIN	Charles-Denis		ABS
80	PHILIPPOZ	Roland		NON
79	KAPAZ	Roland		NON
91	RASTORFER	Jacques-Etienne		NON
69	REBEAUD	Laurent		NON
112	RESPLENDINO	Janine		NVT
67	ROSSI	Vincent		NON
100	RUF	Florian		NON
75	RUIZ	Francisco		NON
97	SALEMANN	Yvan		NON
27	SCHLIENGER	Sandrine		OUI
30	STAUBER	Philipp		OUI
74	THAMBIPILLAI	Namasivayam		NON
20	TREZZINI	Giampiero		NVT
71	VELASCO	Maria		NON
34	VOIBLET	Claude-Alain		OUI
101	VOUTAT	Marlène		NON
72	WERMELINGER	Elisabeth		NON
68	WILD	Diane		NON
98	ZUERCHER	Magali		NON
78	ZURCHER	Anna		NON

Vote s/conclusion n°6 Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, **approuve** la conclusion n°6.

Discussion s/conclusion n°7 La parole n'est pas demandée.

Vote s/conclusion n°7 Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, **approuve** la conclusion n°7.

Discussion s/conclusion n°7bis La parole n'est pas demandée.

Vote s/conclusion n°7bis Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, **approuve** la conclusion n°7bis.

Deuxième partie de la 6^{ème} séance du mardi 27 novembre 2012

<i>Discussion s/conclusion n°7 (suite)</i>	M. Claude-Alain Voiblet (UDC) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement de M. Voiblet – concl. 7ter (nouvelle) Dépôt</i>	« de demander à la Municipalité de présenter au Conseil communal avant le 30 juin 2014, l'étude d'un relèvement de trois ans de l'âge donnant droit à une retraite anticipée pour les assurés cotisant en catégorie A et B. »
<i>Discussion s/amendement Voiblet conclusion n°7 ter (suite)</i>	M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche).
<i>Vote s/amendement conclusion n°7ter</i>	Le Conseil, par quelques oui, une majorité de non et 1 abstention, refuse l'amendement pour une conclusion n° 7ter.
<i>Discussion s/conclusion n° 7 (suite)</i>	M. Fabrice Moscheni (UDC) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement de M. Moscheni – concl. 7ter (nouvelle) Dépôt</i>	« de mandater un expert externe pour suivre l'évolution de la CPCL et donner ses recommandations. »
<i>Discussion s/amendement Moscheni - conclusion n°7 ter (suite)</i>	M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<i>Vote s/amendement conclusion n° 7 ter</i>	Le Conseil, par 33 oui, 44 non et 2 abstentions, refuse l'amendement pour une conclusion n°7ter.
<i>Discussion s/conclusion n° 8</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/conclusion n° 8</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion n° 8.
<i>Discussion s/conclusion n° 9</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/conclusion n° 9</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 9.
<i>Discussion s/conclusion n° 10</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/conclusion n°10</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, approuve la conclusion n°10.

<p>Discussion s/rapport-préavis (suite)</p>	<p>M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) <u>qui dépose un amendement.</u></p>
<p>Amendement de M. Oppikofer – concl. 11 (nouvelle) Dépôt</p>	<p>« de donner mandat à la Municipalité, par l'intermédiaire de ses représentants au Conseil d'administration de la CPCL, de négocier avec les partenaires sociaux des mesures complémentaires en faveur des rentiers de condition économique modeste. Il s'agira notamment de proposer des mesures permettant de financer un modèle d'indexation des rentes de ces personnes (au moins partiellement par rapport à l'indice des prix à la consommation) sans nuire à la capacité de la CPCL d'atteindre son taux de couverture cible statutaire. La Municipalité présentera un rapport-préavis au Conseil communal d'ici décembre 2017 afin de présenter le résultat de ses négociations (mesures discutées, mesures acceptées, mesures refusées, argumentaire y relatif) accompagné d'un plan de mise en œuvre et des conditions d'application. »</p>
<p>Discussion s/amendement Oppikofer - conclusion n°11 (suite)</p>	<p>M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. David Payot (La Gauche) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Laurent Rebeaud (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) <u>qui modifie son amendement.</u></p>
<p>Amendement de M. Oppikofer – concl. 11 (nouvelle) Modification</p>	<p>« de donner mandat à la Municipalité, par l'intermédiaire de ses représentants au Conseil d'administration de la CPCL, de négocier avec les partenaires sociaux des mesures complémentaires en faveur des rentiers de condition économique modeste. Il s'agira notamment de proposer des mesures permettant de financer un modèle d'indexation des rentes de ces personnes (au moins partiellement par rapport à l'indice des prix à la consommation) sans nuire à la capacité de la CPCL d'atteindre son taux de couverture cible statutaire. La Municipalité présentera un rapport-préavis au Conseil communal d'ici décembre 2018 2017 afin de présenter le résultat de ses négociations (mesures discutées, mesures acceptées, mesures refusées, argumentaire y relatif) accompagné d'un plan de mise en œuvre et des conditions d'application. »</p>
<p>Vote s/amendement conclusion n°11</p>	<p>Le Conseil, par 34 oui, 36 non et 7 abstentions, refuse l'amendement pour une conclusion n°11.</p>
<p>Discussion s/rapport-préavis (suite)</p>	<p>M. Claude-Alain Voiblet (UDC) <u>qui dépose un amendement.</u></p>
<p>Amendement de M. Voiblet – concl. 11 (nouvelle) Dépôt</p>	<p>« de présenter en complément au rapport de gestion 2014 de la CPCL, une appréciation de la situation, tenant compte de l'évolution des rendements des capitaux et de l'évolution de la législation, en proposant les mesures d'assainissement nécessaires. »</p>
<p>Discussion s/amendement Voiblet - conclusion n°11 (suite)</p>	<p>M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) <u>qui modifie son amendement.</u></p>
<p>Amendement de M. Voiblet – concl. 11 (nouvelle) Modification</p>	<p>« de présenter en complément au rapport de gestion 2014 de la CPCL, une appréciation de la situation, tenant compte de l'évolution des rendements des capitaux et de l'évolution de la législation, en proposant le cas échéant les mesures d'assainissement nécessaires.»</p>

Deuxième partie de la 6^{ème} séance du mardi 27 novembre 2012

Vote s/amendement
conclusion n°11

Le Conseil, par 31 oui, 44 non et 1 abstention, **refuse** l'amendement pour une conclusion n°11.

Vote sur l'ensemble du
préavis 2012/18

Le Conseil, par 56 oui, 3 non et 20 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de 182'463'500 francs pour l'année 2012, à inscrire sous la rubrique 1200.319 « Impôts, taxes et frais divers », pour permettre à la Commune de Lausanne de contribuer pour sa part à l'assainissement de la CPCL par un apport qui sera immédiatement placé par la CPCL auprès de la Commune ;
2. d'autoriser à cette fin le prélèvement de 100'000'000 de francs sur la provision constituée en 2011 en vue de la présente recapitalisation et d'augmenter à cet effet le budget 2012 de la rubrique 1200.480 « Prélèvements sur les réserves » de ce montant ;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter à la CPCL au maximum le montant indiqué sous chiffre 1, pour une durée de 40 ans à 3.5% ;
4. d'octroyer à cet effet un crédit spécial de fonctionnement de 6'386'000 francs pour l'année 2013 sur la rubrique 6900.322 « Intérêts des dettes » ;
5. de corriger globalement la rubrique 304 « Cotisations à la caisse de pensions » du budget 2013 en diminuant la rubrique 1201.304 de 4'800'000 francs répartis comme suit :
 - -6'400'000 francs pour la suppression de la cotisation d'assainissement de l'employeur de 2% ;
 - +1'600'000 francs pour l'augmentation de la cotisation ordinaire de l'employeur de 0.5% ;
6. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, les emprunts que devraient effectuer des organismes affiliés pour faire face à leur part à la recapitalisation, pour un montant global maximum de 38 millions de francs et pour une durée de 40 ans au maximum ;
7. d'accepter les modifications des statuts de la CPCL figurant en annexe telles qu'amendées
- 7.^{bis} de charger la Municipalité de proposer au Conseil communal une modification du Règlement de la Municipalité impliquant une incompatibilité entre la fonction de Syndic et celle de Président du Conseil d'administration de la Caisse de pensions ;
8. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour une étude visant à dissocier les fonctions de Syndic de Lausanne et de Président de la CPCL » ;
9. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « La Cour des comptes met le doigt sur la très mauvaise gestion de la Caisse de pensions de la Ville et relève le problème du cumul des mandats entre la Municipalité et la gouvernance de la Caisse de pensions CPCL » ;
10. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. David Payot « Rapport de la Cour des comptes sur la CPCL : pour un débat complet ».

Rapport s/Préavis
2012/28

Valorisation du site de Malley-centre regroupant les parcelles des abattoirs et de l'usine à gaz de la Ville de Lausanne.

Rapporteur : M. Xavier de Haller (PLR)
[remplacé à la tribune par M. Francisco Ruiz (Soc.)]

Discussion

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Valéry Beaud (Les Verts).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 3'200'000 francs pour la valorisation du site de Malley-centre, regroupant les parcelles des abattoirs et de l'usine à gaz de la Ville de Lausanne ;
2. de balancer le compte d'attente 3301.581.342 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1 à raison de 641'200 francs par la rubrique 3301.331 du budget du Service du logement et des gérances ;
4. de faire figurer sous la rubrique 3301.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit susmentionné.

Discussion
s/traitement 2012/22
lors de la prochaine
séance

M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Mathieu Blanc (PLR).

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....